



ASJSM

Assemblée Générale du 19 Janvier 2024

Association Saint-Jean et Saint-Mathieu
Pour la défense et la promotion de nos quartiers

Objet de l'association ASJSM

*Déclaration JO
le 16 Septembre 2018*

- La défense des habitants des quartiers Saint-Jean et Saint-Mathieu contre les nuisances de toutes natures présentes et futures
- La promotion de la qualité de vie et d'habitat des quartiers Saint-Jean et Saint-Mathieu

*On rappelle le but de l'association:
Intérêt général et non problèmes personnels*



Fonctionnement de l'association

- Membres actifs : les personnes physiques (ou morales) propriétaires ou locataires des quartiers de Saint-Jean et de Saint-Mathieu qui adhèrent à l'association et sont à jour de leur cotisation
- Conseil d'Administration de 7 personnes
- Election par le Conseil d'Administration d'un bureau
- Réunions du Conseil d'Administration : autant que nécessaires pour convenir des actions à mener selon les informations recueillies auprès des membres
- Une assemblée générale ordinaire par an

Conseil d'administration



Denise MORELLI
Secrétaire



Patrick DELASALLE
Président



Laurent RODERIGUE
Trésorier



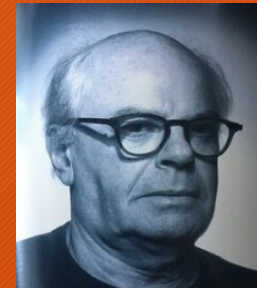
Jacques CHAMBON
Administrateur
Web Master



Sophie FOURNIER
Administrateur



Olivier GELOT
Administrateur



Christian RUIZ
Administrateur

Communication

- Facebook réservé aux adhérents ASJSM Grasse
- Site internet: <http://asjasm.fr>
- Mails
- Flyers (Campagne 2023)
- Réunions de bureau

Bouche à oreille



Site internet asjasm.fr



ASSOCIATION SAINT-JEAN SAINT-MATHIEU

Pour la défense et la promotion de nos quartiers

 [Actualités](#)

 [L'ASJSM en quelques mots](#)

 [Adhésion](#)

 [Documents](#)

 [Plan du site](#)

 [Contact](#)



[Politique de confidentialité](#)

ARTICLES

9 DÉCEMBRE 2023

Assemblée générale de notre association le
19 Janvier 2024 à 18h00

VOS COMMENTAIRES ...

Site internet contact



FORMULAIRE DE CONTACT

[Modifier](#)



Pour nous envoyer un message:

Votre Nom

Votre Email

Objet du message

Votre Message

Envoyer

Site internet adhésion asjasm.fr

The screenshot shows the website for the Association Saint-Jean Saint-Mathieu. The header includes the association's logo and name, along with navigation links for 'Actualités', 'L'ASJSM en quelques mots', 'Adhésion' (highlighted with a red box), 'Documents', 'Plan du site', and 'Contact'. Below the header, the page title is 'ADHÉSION' with a 'Modifier' link. The main content explains the benefits of joining and provides two methods for membership: downloading a form or joining online. A 'Bullein d'adhésion' download button is visible. The online membership section shows a payment amount of 20 € and options for additional donations.

ADHÉSION
Modifier

Adhérer à l'association, c'est montrer que vous partagez les problèmes de quartier que nous évoquons sur ce site et que vous soutenez l'action des dirigeants de l'ASJSM. C'est aussi le meilleur moyen de montrer à nos élus que nous savons nous organiser pour mener des actions collectives. Nous serons d'autant plus écoutés des autorités locales que nous serons nombreux au sein de l'association.

Alors n'hésitez plus, la cotisation de 20 € par an est modique !

Pour adhérer, vous avez le choix entre 2 méthodes:

- Soit en téléchargeant le formulaire d'adhésion et en nous le renvoyant par courrier :

[Bullein d'adhésion](#) [Télécharger](#)

- Soit, encore plus simple : vous pouvez adhérer en ligne avec votre carte bancaire en remplissant le formulaire ci-dessous :

Choix de l'adhésion | Adhérents | Coordonnées | Récapitulatif

Cotisation/Adhésion 2024
Cotisation/Adhésion à l'ASSOCIATION DE DÉFENSE DES HABITANTS DES QUARTIERS SAINT-JEAN ET SAINT-MATHIEU DE GRASSE

20 €

Souhaitez-vous faire un don à
ASSOCIATION DE DÉFENSE DES HABITANTS DES QUARTIERS SAINT-JEAN ET SAINT-MATHIEU DE GRASSE
en plus de votre adhésion ?

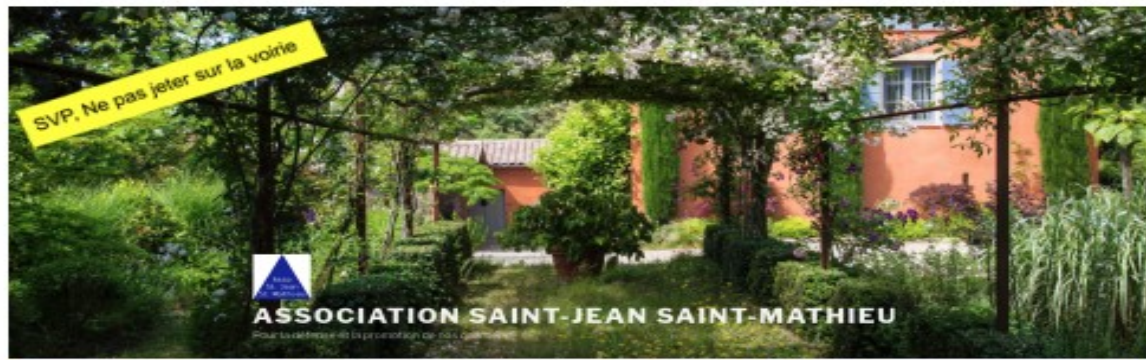
- Pas de don
- 5 €
- 10 €
- 20 €
- Montant de votre choix

Montant à payer pour la durée de l'adhésion : **0 €**

HelloAsso est une entreprise sociale et solidaire, qui fournit gratuitement ses technologies de paiement à l'organisme

ASSOCIATION DE DÉFENSE DES HABITANTS DES QUARTIERS SAINT-JEAN ET SAINT-MATHIEU DE GRASSE

. Une contribution au fonctionnement de HelloAsso, modifiable et facultative, vous sera proposée avant la validation de votre paiement.



Habitants de Saint-Jean et de Saint-Mathieu
Vous souhaitez protéger et promouvoir la qualité de vie de nos quartiers ...
Rejoignez-nous dans l'ASJSM !

Comme vous, nous avons fait le choix d'habiter l'est de Grasse dans le quartier Saint Jean ou celui de Saint Mathieu, à l'écart des zones d'activité commerciale ou industrielle et à l'écart des zones d'habitat dense de la ville.

C'est le choix de vivre dans une zone résidentielle, agricole, préservée et calme, offrant de beaux paysages arborés ou cultivés que vous contribuez à créer et entretenir. Vous en acceptez bien sûr les contraintes inhérentes à un quartier protégé, mais pas forcément les nuisances qui dégradent la qualité de vie.

Notre association a vu le jour en septembre 2018, vous pouvez retrouver sur notre site ASJSM toutes les infos que vous souhaitez.

Les premières actions engagées ont concerné les nuisances sonores.
Les propriétés organisant de l'événementiel à titre commercial ont été stoppées.

L'association est connue auprès des autorités de la ville et nous rencontrons régulièrement notre Maire, Monsieur Jérôme VIAUD.

Ces années de covid ont bien sûr ralenti nos activités mais l'association a toujours continué à communiquer. Nous avons par exemple, réussi à éviter les dépôts sauvages par la mise en place de caméras.

Ainsi, pour assurer au mieux la défense de nos quartiers, nous avons besoin d'être le plus nombreux possible. A ce jour notre association compte 64 adhérents.

Nous vous proposons de nous rejoindre : votre adhésion peut se faire sur notre site www.asjasm.fr ou par retour du bulletin d'adhésion situé au dos de cet imprimé.
Merci d'avance

« ADHÉREZ NOMBREUX »



ASJSM

ASSOCIATION DE DEFENSE DES HABITANTS DES QUARTIERS ST-JEAN ET ST-MATHIEU

NOM* :

PRÉNOM* :

ADRESSE* :

TÉLÉPHONE* :

ADRESSE MAIL* :

IDENTIFIANT FACEBOOK :

COTISATION 2023 : **20 euros**

A régler par chèque au nom de l'ASJSM, et à adresser à Mr Laurent Roderigue, Les 3 mas, 2 chemin Saint Jean, 06130 Grasse

Pour les résidences secondaires, période(s) habituelle(s) d'habitation à Grasse :

-
-

Sujets que vous souhaitez soumettre à l'ASJSM :

-
-
-

Signature

(*) saisie obligatoire



Bilan 2023 de l'association

Actions 2023

- Rencontre à la Mairie de notre Maire M. Jérôme VIAUD
- Changement de jour des visites de Lancôme pour un jour sans école le mercredi
- Visite privée de la propriété Lancôme pour tous nos adhérents
- Lutte contre les dépôts sauvages avec la mise en place ponctuelle de caméras
- Déplacement du Monument aux Morts de St Jean
- Fuites d'eau intervention de M. ROUSTAN puis SUEZ

Grand Ouest

Antibes - Cannes - Grasse

LANCÔME SOIGNE SON DOMAINE EN BEAUTÉ

Les travaux au Domaine de la rose by Lancôme sont lancés chemin Saint-Jean. Sur les 4 hectares acquis par la marque de luxe, le lifting comprend la réhabilitation des terres agricoles, des restanques et du système d'irrigation ancestraux.

P 14

Lancôme s'enracine en terres grassoises plus profondément

La maison créée en 1935 par Armand Petitjean a lancé un vaste chantier d'aménagement de son terrain de 4 hectares quartier Saint-Jean. Une réhabilitation dans le respect du patrimoine

Il faudra attendre un peu pour y voir re fleurir des roses Centifolia « estampillées » Lancôme (Voir notre édition du 6 octobre dernier). Pour l'heure, la propriété agricole du quartier Saint-Jean, rebaptisée Domaine de la rose by Lancôme, est l'objet de soins de la part de la marque de parfums de luxe et produits de beauté du groupe L'Oréal, qui s'offre une belle vitrine au sein de la capitale des parfums.

Une vitrine pour L'Oréal

Comme Dior et Vuitton (via LVMH et ses Fontaines parfumées), mais également Chanel, la marque de parfums créée par Armand Petitjean en 1935 était déjà présente à Grasse (?). Elle y a contractualisé un producteur de plantes à parfum depuis quelque temps déjà. Mais elle s'enracine plus profondément en terres grassoises avec l'acquisition de cette propriété de 4 hectares, précédemment « Rosessences », propriété de François Oulmont qui y cultivait et distillait la rose. Y organisait aussi des cueillettes publiques auxquelles plus d'un Grassois a participé.

« La vente s'est réalisée dans le res-



Les travaux en cours sur le nouveau Domaine de la rose by Lancôme concernent la réhabilitation du terrain agricole de 4 hectares, mais aussi de son système d'irrigation et de ses restanques séculaires.

(Photo drone Sébastien Botella)

pect des préconisations de la Safer, confie ce dernier joint par téléphone depuis la région toulousaine où il s'est établi pour cultiver coriandre et épices. Lancôme - et c'était important pour nous pour

éviter toute spéculation - a pris l'engagement de cultiver le domaine pendant un minimum de 10 ans et de conserver l'activité en bio. » Pour l'ex-agriculteur grassois, la marque, « qui a de grandes ambitions », pourrait bien devenir la plus importante de toutes à Grasse.

Des Grassois à la manœuvre

Au numéro 73 du chemin Saint-Jean, le chantier est lancé et « porte sur la revalorisation du domaine agricole qui constitue un véritable patrimoine, cultivé depuis plusieurs siècles », explique la maison du luxe depuis son siège de Levallois-Perret (situé rue Charles-Pasqua, un Grassois ! Ça ne s'invente pas). Comme en atteste

le grand panneau de déclaration de travaux, le chantier a pour vocation de « rétablir un écosystème permettant à Lancôme de poursuivre et d'étendre la production agricole des plantes à parfum cultivées sur le domaine. » Ces travaux, « qui sont réalisés par les entreprises locales », portent sur la restauration des restanques en pierre sèche écroulées. « Pluricentennaires, elles constituent un héritage important que nous avons à cœur de préserver. Leur restauration est réalisée dans les règles de l'art, afin de préserver et revaloriser ce patrimoine naturel, dont les anfractuosités abritent une faune et une flore riches et spécifiques, indispensables à l'équilibre écologique, et utiles aux cultures. » Les travaux prévoient également la

réparation et la rénovation du système d'irrigation du domaine agricole. Viendront alors de nouvelles plantations de plantes à parfum emblématiques de la région aux destinées desquelles présideront des Grassois. La rose Centifolia en tête, mais par uniquement (voir encadré ci-contre, à gauche). À quand la rose de Grasse dans un parfum Lancôme ? « Notre première récolte de roses Centifolia date de 2020 et sera intégrée dans de futurs parfums de la marque », assure-t-on chez Lancôme.

MARIANNE LE MONZE
mlemonze@nicmatz.fr

1. Elle est aussi implantée à Valensole, dans les Alpes-de-Haute-Provence.

Roses et autres plantes à parfum

Lancôme va cultiver des variétés de plantes telles que des roses, des oliviers, des pruniers, des plantes emblématiques du terroir grassois tels que l'iris, le jasmin, la lavande, le bigaradier, la tubéreuse, l'osmanthus, ainsi que certaines plantes aromatiques anciennes. L'ambition de la marque est de contribuer à la préservation et à la protection du savoir-faire de la culture de plantes à parfum de Grasse et de s'inscrire dans la production durable et biologique du terrain certifié Ecocert.



Commémoration du 11 Novembre 2023



Cotisations

Montant de la cotisation annuelle par membre actif : 20 €

A ce jour 75 adhérents

7 nouveaux en 2023

Comptabilité

M. Laurent RODERIGUE
Trésorier

Assemblée Générale Création ASJSM

Exercice 2023 :

Solde du compte au 31/12/2022 : 2 523,81€

Recettes : 880,00€ dont 40,00€ de dons.

Dépenses : 69,00€ de frais bancaires et 164,97€ de frais d'hébergement de site WEB et impression de Flyers (édition par société d'imprimerie grassoise)

Solde du compte Crédit Mutuel au 31/12/2023 : 3 209,84€

EXERCICE 2023	
Quitus du Trésorier	
Solde du compte au 31/12/2022	2 523,81 €
Recettes 2023	
Cotisations	880,00 €
Dons	40,00 €
Dépenses 2023	
Frais bancaires	- 69,00 €
Frais hébergement site WEB	- 55,77 €
Frais Impression Flyers ASJSM	- 109,20 €
Solde du Compte au 31/12/2023	3 209,84 €

Vote du QUITUS moral et financier

A main levée

Approuve

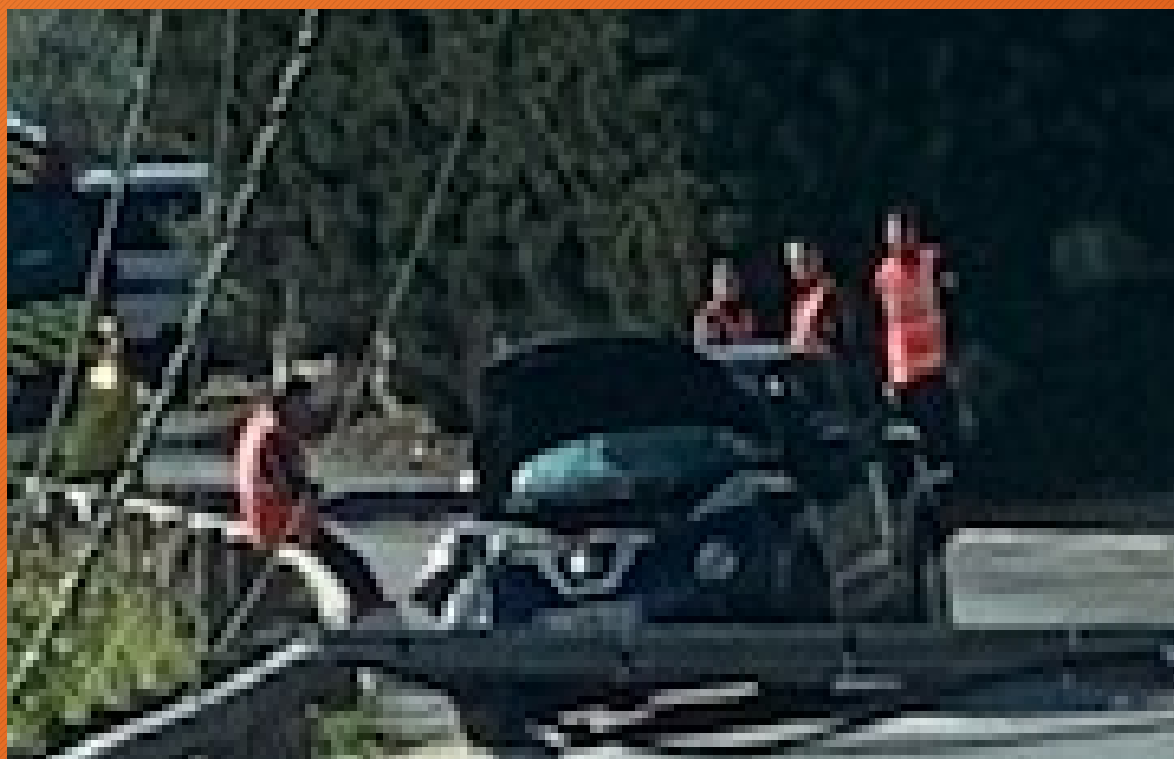
Désapprouve

Abstention

Questions à M. Roger MISSENTI*

- Les poteaux électriques le long de nos routes.
- La fibre dans nos quartiers.
- Les excès de vitesse, l'état des routes.
- Le problème des haies des particuliers empiétant sur la voie publique.
- L'obligation pour les collectivités locales de solutions de compost.

Les poteaux un problème de sécurité!



Assemblée Générale Création ASJSM



Dimanche 27 décembre 2023 au matin

Un 38 tonnes bloqué chemin de Peyloubet!

Canal1



519KB/s

2024-01-16 21:23:37

Améliorer la signalisation

Canal1



Le compostage obligatoire 2024

Obligatoire depuis
le 1^{er} Janvier 2024

Que mettre dans un composteur ?

Les déchets de cuisine

✓ *Ce qu'il faut mettre*

- Epluchures de fruits et légumes
- Restes de repas
- Croûtes de fromage

✗ *Ce qu'il ne faut pas mettre*

- Marc de café, filtres, sachets de thé
- Coquilles d'oeufs écrasées
- Aliments abîmés, pain rassis

Restes de viande ou de poisson
Huiles de friture
Coquille de fruits de mer
Noyaux et coques de noix/noisettes
Les épluchures d'agrumes

Les déchets du jardin

✓ *Ce qu'il faut mettre*

- Tonte de gazon
- Mauvaises herbes
- Fleurs et plantes fanées

✗ *Ce qu'il ne faut pas mettre*

- Feuilles mortes
- Écorces d'arbres
- Petites branches
- Paille

Grosses branches
Du gravier
Du sable
Des cailloux
Des déchets traités avec des produits chimiques

Les déchets ménagers

✓ *Ce qu'il faut mettre*

- Essuie-tout
- Mouchoirs en papier
- Cartons sans imprimés dessus
- Quelques cendres de bois

✗ *Ce qu'il ne faut pas mettre*

- Excréments d'animaux
- Cendres de charbons
- Mégots de cigarettes

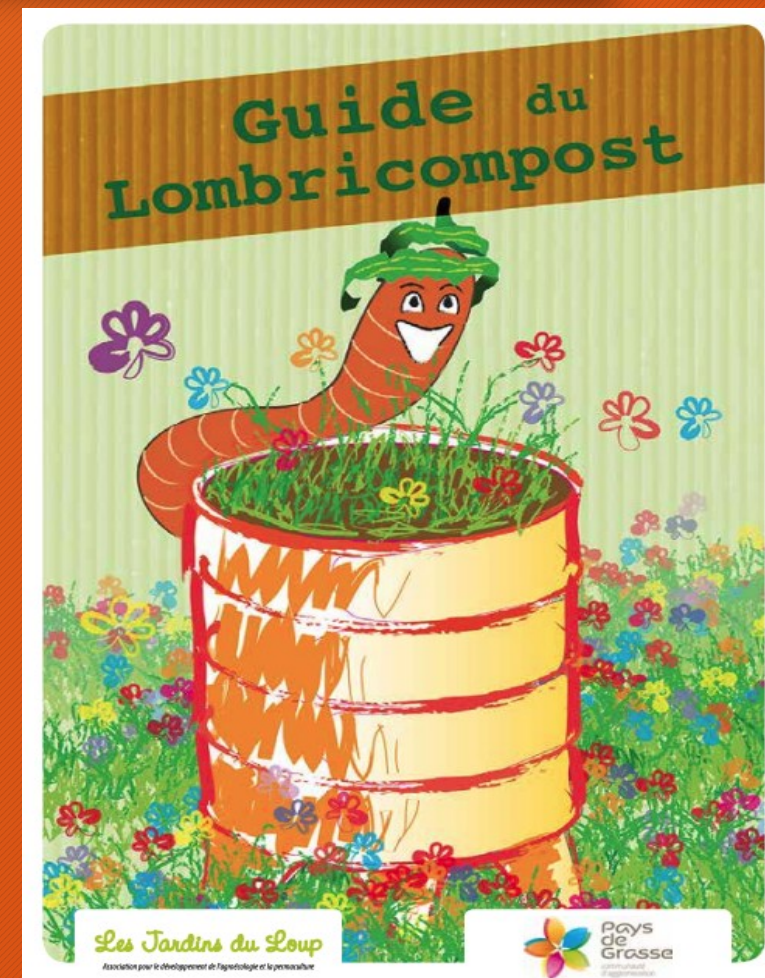
COMPOST

● Déchets humides
● Déchets secs

Mon-Composteur.com

Le compostage obligatoire 2024

<https://www.paysdegrasse.fr/compostage-lombricompostage>



Le compostage obligatoire 2024

1ère solution est la collecte séparée : les ménages seront alors dotés d'un bac supplémentaire qui sera ramassé par des camions-bennes dédiés, comme pour les autres poubelles de tri.

2ème option, le point d'apport volontaire : des poubelles collectives, comme celles notamment pour le verre, seront mises en place et les ménages seront tenus d'y jeter leurs biodéchets.

3ème solution: la distribution de composteurs individuels aux habitants qui peuvent faire du compost chez eux

Questions et suggestions

Merci pour votre présence

Vous avez la parole!

